



PÔLE
NATIONAL
DES
ARTS
DU
CIRQUE
NEXON
LIMOUSIN

ABONNEMENT SIRQUE

CERCLE DES SPECTATEURS

Continuez à nous suivre tout au long de la saison avec la carte d'**abonnement individuel** (15€), toujours valable un an à partir de la date d'achat.

Pour être spectateur privilégié et bénéficier d'avantages tout au long de l'année : tarifs sur les spectacles proposés par le Sirque et ses partenaires culturels en région, invitations lors des « Hors Piste », répétitions publiques...

Si vous avez du temps, devenez spectateur relais et diffusez l'information concernant nos activités auprès de votre entourage (quartier, commerce, lieu de travail, amis, voisins...), Vous recevrez affiches, tracts et autres documents selon vos besoins. En échange, organisez une visite du chapiteau avec vos amis, faites-leur bénéficier du tarif réduit en groupe sur les spectacles...

Tout au long de l'année, nous enrichirons nos actions avec vos idées, vos envies. N'hésitez pas à nous en faire part.

NOM

PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

E-MAIL (Inscription à la liste de diffusion)

.....

Êtiez-vous abonné la saison dernière ? Oui Non

Autres renseignements :

- Année de naissance.....

- Profession.....

Date : Le / /

Signature

LE SIRQUE - PÔLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE DE NEXON EN LIMOUSIN

Direction : Martin Palisse

6 place de l'église BP 20 – 87800 Nexon

T. administration 05 55 00 73 53 | Réservations 05 55 00 98 36 | Fax 05 55 00 97 18 | www.cirquenexon.com

Conventionné par le ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Haute-Vienne et la Ville de Nexon.
siret 424 134 229 00014 code APE 9001Z - licences entrepreneur de spectacles 1-1045348 / 2-1045349 / 3-1045350



PÔLE
NATIONAL
DES
ARTS
DU
CIRQUE
NEXON
LIMOUSIN

MECENAT INDIVIDUEL

Remise de don à l'association Le Sirque

Le Sirque, association d'intérêt général à vocation culturelle, est ouvert au mécénat des particuliers. Il est habilité à délivrer dans ce cadre des reçus fiscaux aux donateurs, leur permettant de bénéficier des réductions d'impôts en vigueur.

En devenant mécène, vous contribuez au développement des projets artistiques et culturels du Sirque, vous affirmez votre intérêt pour la qualité de la programmation du pôle cirque de Nexon en Limousin, vous vous associez à son rayonnement ainsi qu'au maintien de sa politique tarifaire et vous apparaissez dans les statuts de l'association comme membre associé lors de l'assemblée générale.

NOM

PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE

POSTAL.....VILLE.....

E-MAIL (Inscription à la liste de diffusion)

.....

Je fais un don par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de l'association Le Sirque d'un montant de :

	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 250 €	<input type="checkbox"/> 500 €	<input type="checkbox"/> 1 000 €
Réduction d'impôts (66%)	66 €	165 €	330 €	660 €
Coût réel de votre don	34 €	85 €	170 €	340 €

Autre montant à préciser €

Vous recevrez un reçu fiscal au titre des dons aux organismes reconnus d'intérêt général (articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du Code Général des Impôts)

Date : Le / /

Signature

LE SIRQUE - PÔLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE DE NEXON EN LIMOUSIN

Direction : Martin Palisse

6 place de l'église BP 20 – 87800 Nexon

T. administration 05 55 00 73 53 | Réservations 05 55 00 98 36 | Fax 05 55 00 97 18 | www.cirquenexon.com

Conventionné par le ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Haute-Vienne et la Ville de Nexon.

siret 424 134 229 00014 code APE 9001Z - licences entrepreneur de spectacles 1-1045348 / 2-1045349 / 3-1045350